! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Pura Tank
Art-Nr 01.0005.00

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées
détergent
Nettoyant pour le réservoir d'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur
Yachticon A. Nagel GmbH
Hans-Böckler-Ring 33, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements
Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone +49 (0)30 192 40

! SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Eye Irrit. 2	**H319**	

! Consignes en cas de risques pour la santé

H319 **Provoque une sévère irritation des yeux.**

Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

GHS07

! Mot signal

Attention

! **Consignes en cas de risques pour la santé**

H319	**Provoque une sévère irritation des yeux.**

Consignes de sécurité

! **Généralités**

P102	Tenir hors de portée des enfants.

! **Prévention**

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

! **Réaction**

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

! **Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
5949-29-1	**201-069-1**	**acide citrique monohydraté**	**> 10**	**Eye Irrit. 2, H319**
68439-50-9		**Fatty alcohol C12-14 ethoxylated**	**< 1**	**Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Acute 1, H400 / Acute Tox. 4, H302**
7664-38-2	**231-633-2**	**acide phosphorique**	**< 5**	**Skin Corr. 1B, H314 / Metal Corr. 1, H290 / ****

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
5949-29-1	acide citrique monohydraté	01-2119457026-42-XXXX
7664-38-2	acide phosphorique	01-2119485924-24-XXXX

! **Remarques complémentaires**

Les seuils spécifiques aux substances ont été pris en considération pour la classification du produit.

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % agents de surface non ioniques

! SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

! **Après contact avec les yeux**
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
Enlever les lentilles de contact.
En cas d'irritation consulter un ophtalmologiste.

! **Après ingestion**
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
En cas de douleurs, recourir à un traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
mousse stable aux alcools
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxi- ques par voie respiratoire
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Oxyde de carbone (CO)
Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)
Dioxyde de carbone
Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Remarques diverses
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Veiller à assurer une aération suffisante.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène
Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Protéger de la chaleur et du froid extrêmes.
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de stockage (RFA) 12

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
7664-38-2	acide phosphorique	8 heures	1		
		Court terme	2		

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection respiratoire
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit
masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, paisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.
Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux
lunettes de protection

Autres mesures de protection
vêtement de protection léger

Dispositifs techniques appropriés de commande
Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore	pratiquement inodore

Seuil olfactif
Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	ca. 1 - 2	20 °C			Déterminé à l'état non dilué. Le produit n'a pas de réserve acide/ capacité tampon et est facile à neutraliser.
Température d´ébullition/plage d´ébullition	Aucune information disponible.				
Température de fusion / Point de congélation	Aucune information disponible.				
Point d'éclair					non applicable
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état solide)	Aucune information disponible.				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Inflammation (à l'état gazeux)	Aucune information disponible.				
Température d'inflammation	Aucune information disponible.				
Température d'auto-inflammation					Le produit n'est pas autoinflammable.
Limite inférieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Limite supérieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Pression de vapeur	Aucune information disponible.				
Densité relative	Aucune information disponible.				
Densité de vapeur	Aucune information disponible.				
Solubilité dans l'eau		20 °C			miscible en toutes proportions
Solubilité dans un autre produit	Aucune information disponible.				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	Aucune information disponible.				
Température de décomposition	Aucune information disponible.				
Viscosité	Aucune information disponible.				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Le produit n'est pas explosif.

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

! SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Réagit au contact des agents d'oxydation forts.
Réagit avec les lessives alcalines.

10.4. Conditions à éviter
Ne pas exposer au gel et à la chaleur.

10.5. Matières incompatibles
Matières à éviter
alcalies (bases)
agent oxydant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux
oxyde de carbone
dioxyde de carbone
oxydes phosphoriques (p.ex. P205)

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 5400 mg/kg	souris	OCDE 401	Données se rapportant au composant principal
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	rat		Données se rapportant au composant principal
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			

! **Constatations empiriques**
Irritations possibles en cas de contact avec les yeux ou la peau.

Remarques générales
Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 > 440 mg/l (48 h)	Leuciscus idus	OCDE 203	Données se rapportant au composant principal
Daphnie	CE 50 1535 mg/l (24 h)	Daphnia magna	OCDE 202	Données se rapportant au composant principal
Algues	CE 50 > 425 mg/l (168 h)	Scenedesmus quadricauda		Données se rapportant au composant principal

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégrabilité Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.
D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.
Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé

eau

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information disponible.

Informations diverses relatives au transport
Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau	1	selon VwVwS produit polluant faiblement l'eau
Ordonnance relative aux incidents	Störfallverordnung, Anhang II (RFA): non cité.	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation
Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!
Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.7

Source des principales informations
Fiche technique du fournisseur.
Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.